

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue mercredi le 22 novembre 2006 à compter de 9 heures à Litchfield, sous la présidence du Préfet, Monsieur Michael McCrank.

Adoption du règlement numéro 123-2006 pourvoyant aux dépenses et revenus de la MRC pour l'année 2007

C.M. 2006-412

246

DB31

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2006

Pourvoyant aux revenus et dépenses de la
Municipalité régionale de comté de Pontiac pour l'année 2007

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC
LITCHFIELD

AVIS DE MOTION ayant été donné à l'assemblée du conseil du 23 octobre 2006;

Il est proposé par monsieur Brian Adam et appuyé par monsieur Donald Gagnon d'adopter le règlement numéro 123-2006 pourvoyant aux prévisions des revenus et des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Pontiac pour l'année 2007, à savoir :

La Partie I, dont les fonctions sont l'administration générale, la sécurité publique, la mise en valeur du territoire, le développement industriel, le loisir et la culture, les frais de financement et les dépenses en immobilisation, le tout pour un montant total de 1 582 735\$;

La Partie II, dont la fonction est l'application du règlement 005-90 intitulé, Règlement concernant la quote-part pour les crédits de pension des membres du conseil, le tout pour un montant de 315 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2006

Pourvoyant aux revenus et dépenses de la Municipalité régionale
de comté de Pontiac pour l'année 2007.

Le conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac en exécution des pouvoirs qui lui sont conférés par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent règlement est connu sous le nom de "Règlement numéro 123-2006 pourvoyant aux revenus et dépenses de la Municipalité régionale de comté de Pontiac pour l'année 2007".

ARTICLE 2

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- 1° ATTENDU QUE le conseil constate qu'il doit rencontrer, au cours de l'exercice financier 2007 pour les fins des services de l'administration générale, la législation, la gestion des billets d'infraction, l'évaluation, l'administration financière et le bureau de la Société de l'assurance automobile, les dépenses suivantes: salaires, frais de représentation, contribution de l'employeur, d'assurance collective, poste, téléphone, frais de déplacements, d'avis d'information, publicité, frais professionnels, loyer, électricité, entretien, frais de bureau et de papeterie, de mobilier et d'équipement;
- 2° ATTENDU QUE le conseil constate qu'il doit rencontrer au cours de l'exercice financier 2007 pour fins de la Sécurité publique incendie les dépenses suivantes: salaires, contribution de l'employeur, assurance collective, poste, téléphone, frais de déplacements, information, publicité, fourniture de bureau, abonnement, mobilier et équipement;
- 3° ATTENDU QUE le conseil constate qu'il doit rencontrer au cours de l'exercice financier 2007 pour les fins de l'aménagement, de la mise en valeur du territoire, de la géomatique, la foresterie et le Centre local de développement, les dépenses suivantes: salaires, contribution de l'employeur, assurance collective, services professionnels, poste, téléphone, frais de déplacements, information, papeterie et fourniture de bureau, abonnement, mobilier et équipement;
- 4° ATTENDU QUE le conseil constate qu'il doit rencontrer, au cours de l'exercice financier 2007 des dépenses de financement;
- 5° ATTENDU QUE le conseil constate qu'il doit rencontrer, au cours de l'exercice financier 2007 des dépenses en immobilisation;

- 6° ATTENDU QUE les dépenses d'administration pour l'année 2007 s'élèvent à 742 833 \$;
- 7° ATTENDU QUE les dépenses de Sécurité publique incendie pour l'année 2007 s'élèvent à 45 410 \$;
- 8° ATTENDU QUE les dépenses d'aménagement et mise en valeur du territoire pour l'année 2007 s'élèvent à 2 898 059 \$;
- 9° ATTENDU QUE les dépenses financières pour l'année 2007 s'élèvent à 40 330 \$;
- 10° ATTENDU QUE les dépenses d'évaluation pour l'année 2007 s'élèvent à 429 623 \$;
- 11° ATTENDU QUE les autres activités financières pour l'année 2007 s'élèvent à 52 000 \$;
- 12° ATTENDU QUE les dépenses doivent être pour l'année 2007 au moins égales aux revenus;
- 13° ATTENDU QUE ces prévisions de dépenses de l'exercice financier pour l'année 2007 s'élèvent à 4 208 255 \$ et que les revenus devront être égaux à ces dépenses.

ARTICLE 3

Prévisions des revenus et des dépenses pour l'année 2007:

LES REVENUS SONT:

1) Quotes-parts municipales	1 597 250 \$
2) Autres revenus	291 242 \$
3) Transferts	2 319 763 \$

TOTAL DES REVENUS **4 208 255 \$**

LES DÉPENSES SONT:

1) Administration générale	742 833 \$
2) Sécurité publique, incendie	45 410 \$
3) Aménagement, mise en valeur du territoire	2 882 059 \$
4) Financement	40 330 \$
5) Autres activités financières	52 000 \$
6) Évaluation	429 623 \$

TOTAL DES DÉPENSES **4 208 255 \$**

ADOPTÉE

Non-certifié copie conforme à l'original

Donné à Litchfield (Québec)
Ce 17^{ième} jour du mois de mai 2007

Me André Cordeau
Directeur général
Secrétaire-trésorier
MRC/CLD Pontiac